



Avant Programme

Championnats de Tunisie Cavaliers Seniors + CSO Organisé par : La Fédération Tunisienne Des Sports Equestres



Date : 15/16/18 Décembre 2016

Lieu : CSUIP

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23ème édition, mise à jour au 1er janvier 2016.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 25ème édition, mise à jour au 1er janvier 2016.
- Règlement vétérinaire, 13ème édition, mise à jour au 1er janvier 2016.

ORGANISATEUR :

FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Mr Hatem Ben Mabrouk / Président d'honneur : Hassen El Elj / Directeur du concours : Mr Anis Sellami / Directeur Technique Mr Zied Aouina / Trésorerie : Mr Ridha Jemaii / Secrétariat : Thouraya Ayedi

JURY DE TERRAIN :

Président : Mr Maher Berrachid(TUN) (FEI level1)
Membres : Mr Khaled Hedrish(TUN) (FEI level1) / Mr Amor Aouida / Mr Lassaad Rezgani
Chronométrateur : Mr Hichem Dabboussi
Chef Steward : Mr Aid Ben Naceur(TUN) (FEI level1) / MrKhalil Boubahri/ Mr Lassaad Hamdi (FEI level1)

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Naceur Hdhairia(TUN) (FEI level1)
Chef de Piste Adjoint1 : Mr Abdeltf Marzouki(TUN) (FEI level1)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE:

Dr. Lassaad Smeoui + Un vétérinaire de L'ANAD pour le contrôle Anti Dopage.

MEDECIN DU CONCOURS :

Dr. SyrineZaoueli + Un Médecin de L'ANAD pour le contrôle Anti Dopage.

MARECHAL FERRANT :

Mr Ridha Badraoui

PROGRAMME DU CONCOURS

JEUDI 15 Décembre 2016

13h30- 14:30:Visite vétérinaire pour les chevaux participants au **CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS**

15h00:Reconnaissance de la piste : **1^{ère} journée CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS**

Vendredi16Décembre 2016

15h00:Reconnaissance de la piste : **2^{ème} journée CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS**

Dimanche 18Décembre 2016

08h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Epreuve d'initiation (60 cm)

10h00 :Reconnaissance de la piste : Epreuve 2:Préparatoire I (80 / 90 cm)

12h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : CSO* (95 / 105 cm)

14:00 Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO** (105 / 115 cm)

15h00: **3^{ème} journée CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS**

Remarque :

Les classes « A intervalle de hauteur » sont des classes qui proposent des obstacles à hauteurs progressives.

Par exemple une classe OPEN 80/90 veut dire que le premier obstacle sera à la hauteur minimum de 80cm et le dernier obstacle sera à la hauteur maximale de 90cm. Les obstacles intermédiaires oscilleront entre ces deux hauteurs (80cm min et 90cm max).

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE et devront être accompagnés de leurs documents d'identification qui pourront être demandé à tout moment par le jury.

UN CONTROLE ALEATOIRE DES DOCUMENTS DES CHEVAUX PARTICIPANT AU CONCOURS NATIONAL SERA EFFECTUE.

UN CONTROLE ANTI DOPAGE (CAVALIERS ET CHEVAUX) POURRA ETRE EFFECTUE.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 80x55m

Nature : Sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente 1 :

Dimensions : 55 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE:

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE <http://www.ftse.org.tn>

Pour le **CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS**: Avant **Mardi 13 Décembre 2016 à minuit**.

- Pour le **CSO** du 18 Décembre : Avant **le Vendredi 16 Décembre 2016 à minuit**.

Date limite pour le règlement des engagements au secrétariat de la FTSE La Soukra:

- Pour le CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS: Avant Mercredi 14 Décembre 2016 à 12h.
- Pour le **CSO** du 18 Décembre : Avant Samedi 17 Décembre 2016 à 12h

Frais : Frais : 60 Dinars pour le **CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS** (Les engagements terrain ne sont pas possibles pour le CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS)

15 Dinars pour l'épreuve initiation et préparatoire, 10 dinars pour le second engagement.

20 Dinars pour les épreuves CSO.

Les engagements terrain ou les modifications des engagements pour le CSO sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. **Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.**

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

JEUDI 15 DECEMBRE 2016 :

1^{ère} journée CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS

Date et heure: 15 DECEMBRE 2016 à 15h00

Catégorie de Cavaliers: Cavaliers Seniors - Licence Compétition

Les cavaliers seniors étrangers peuvent concourir pour l'épreuve et ne rentrent pas dans le classement du championnat.

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème: Barème C (Art.239)

Vitesse: 350 m/min

Hauteur: Max 125 cm Largeur : Max 135 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille+ 300 dt
2 ^{ème}	Médaille+ 250dt
3 ^{ème}	Médaille+200dt
4 ^{ème}	150dt
5 ^{ème}	100dt
Dotation Totale	1000 dinars

VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 :

2^{ème} journée CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS

Date et heure: 16 DECEMBRE 2016 à 15h00

Catégorie de Cavaliers : Cavaliers Seniors - Licence Compétition

Les cavaliers seniors étrangers peuvent concourir pour l'épreuve et ne rentrent pas

Dans le classement du championnat.

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème: Barème A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2) (Chrono de l'épreuve et points et

Chrono du barrage ne servent que pour le classement de la journée ; classement championnat voir Annexe1)

Vitesse: 350 m/min

Hauteur: Max 130 cm

Largeur : Max 140 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille + 300dt
2 ^{ème}	Médaille+250 dt
3 ^{ème}	Médaille + 200 dt
4 ^{ème}	150dt
5 ^{ème}	100dt
Dotation Totale	1000 dinars

Dimanche 18 DECEMBRE 2016 :

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure: 18 Décembre 2016 à 08h00
Catégorie de Cavaliers: Licence Initiation
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème Initiation (1)
Vitesse: 325 m/min
Hauteur: Max 60 cm

Prix
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

(1) Barème INITIATION :

Pénalités :

- ✓ Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4points de pénalités lui seront attribués
- ✓ Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1))

EPREUVE 2 : Préparatoire

Date et heure : 18 Décembre 2016 à 10h00
Catégorie de Cavaliers: Licence Qualification
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

- Barème : (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1))

Pénalités :

- Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4points de pénalités lui seront attribués.
- Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1))

Vitesse : 325 m/min
Hauteur: (80 / 90 cm)
Largeur : (90 / 100 cm)

Classement Chevaux
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.
Classement Poney
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

EPREUVE 3 : CSO*

Date et heure : **18 Décembre 2016** à 12h00
Catégorie de Cavaliers: Epreuve CSO* : **Licence Qualification / Licence Compétition**
Epreuve jeunes chevaux / **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Epreuve CSO* : Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Epreuve Jeunes Chevaux : Jeunes Chevaux(3)

Barème : Epreuve CSO* : **Barème en deux phases (Art.274.5.6)**
Epreuve Jeunes Chevaux : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (95 / 105 cm)

Largeur : (105 / 115 cm)

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve préparatoire II, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture N'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections **(Article 257.2.4)**.

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+150dt
2 ^{ème}	Médaille + 100 dt
3 ^{ème}	Médaille + 75dt
4 ^{ème}	Médaille + 50 dt
5 ^{ème}	Médaille + 25 dt
Dotation Totale	400 Dinars

EPREUVE 6 : CSO**

Date et heure : **18 Décembre 2016** à 14h00
Catégorie de Cavaliers : **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : **Barème en deux phases (Art.274.5.6)**
Vitesse : 350 m/min
Hauteur : (105 / 115 cm)
Largeur : (115 / 125 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+200dt
2 ^{ème}	Médaille + 150dt
3 ^{ème}	Médaille + 100dt
4 ^{ème}	80dt
5 ^{ème}	70dt
Dotation Totale	600 Dinars

3ème journée CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS :

Date et heure : **18 Décembre 2016** à 15h00
Catégorie de Cavaliers : Cavaliers Seniors - Licence Compétition
Les cavaliers SENIORS étrangers peuvent concourir pour l'épreuve et ne rentrent pas dans le Classement du championnat.
Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : **Barème en 2 manches (Art.273.3.3.2).**
1^{ère} Manche : Barème A sans chrono
2^{ème} Manche : Barème A avec chrono
Vitesse : 350 m/min
Hauteur : Max 130 cm
Largeur : Max 140 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+300dt
2 ^{ème}	Médaille + 250dt
3 ^{ème}	Médaille + 200dt
4 ^{ème}	150dt
5 ^{ème}	100dt
Dotation Totale	1000 Dinars

ANNEXE I

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE TUNISIE SENIORS

Chevaux :

Pour être autorisés à participer au Championnat de Tunisie SENIORS, les chevaux doivent subir avec succès une visite de contrôle vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés à la visite vétérinaire avec leur carnet de vaccination à jour.

- Les chevaux autorisés à participer au Championnat de Tunisie Seniors ne doivent pas être inscrits dans la liste des jeunes chevaux.
- Un cheval ne peut participer qu'une seule fois.
- Un cheval qui participe au Championnat de Tunisie Seniors, n'a pas le droit de participer à d'autres épreuves du concours.

Cavaliers :

Les cavaliers autorisés à participer au Championnat de Tunisie Seniors doivent être de nationalité tunisienne.

- Un cavalier est autorisé à participer à un seul championnat pour une année en dehors du championnat Jeunes chevaux.
- Un cavalier ne peut participer au Championnat de Tunisie Seniors qu'avec un seul cheval. Un cavalier peut participer avec plusieurs chevaux mais un seul cheval sera retenu pour le classement du Championnat de Tunisie Seniors. Le cavalier doit déclarer le cheval avec lequel il va participer au Championnat de Tunisie Seniors.
- Le cavalier doit monter en premier le cheval qui va compter pour le classement du championnat de Tunisie Seniors dans toutes les épreuves du championnat de Tunisie Seniors. En l'absence de déclaration faite par le responsable du club, le premier cheval ayant été monté par le cavalier sera considéré comme cheval comptant pour le championnat.

Ordre de Passage :

Pour la première journée, la deuxième journée et la 1ère manche de la troisième journée du championnat : Tirage au sort.

- Pour la 2ème manche de la troisième journée: ordre inverse du nombre de points cumulés lors de la première journée après conversion du score en points, de la deuxième et de la 1ère manche de la troisième journée. En cas d'égalité de points l'ordre de passage de la 1ère manche de la troisième journée sera conservé.
- Pour les cavaliers qui montent plusieurs chevaux, le cheval qui compte pour le championnat est monté en premier dans toutes les épreuves.
- Un couple éliminé dans la première et deuxième journée du Championnat peut participer au reste de la compétition. Il totalisera un score de 20 points en plus du nombre de points du dernier couple classé à ce stade de la compétition. Les couples éliminés lors de la 1ère manche de la troisième journée du championnat sont éliminés du championnat de Tunisie Seniors et ne peuvent participer à la deuxième manche de la troisième journée.

Classement :

Est déclaré champion de Tunisie Seniors le couple qui cumule le moins de points après le déroulement de la 1ère (*), 2ème et 3ème journée du championnat. En cas d'égalité de points, c'est le temps de la 2ème manche de la 3ème journée qui départagera les concurrents.

(*) Les temps réalisés à l'issue de la première journée du Championnat (Epreuve en barème C) sont convertis en points selon la méthode suivante :

- Le couple ayant enregistré le meilleur temps enregistré un score de 0 points.
- Les couples enregistrent un nombre de points égal à la moitié de la différence entre leurs temps de leur parcours et le meilleur temps enregistré dans l'épreuve.
- L'arrondissement se fait aux centièmes près (2 chiffres après la virgule).

Dotations :

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+300dt
2 ^{ème}	Médaille + 250dt
3 ^{ème}	Médaille + 200dt
Dotation Totale	750 Dinars

ANNEXE II

Réclamations :

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la Proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant :

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance :

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours :

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p> <p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____</p> <p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
---	---